

Engagement de procédure
(Affaire COMP/M.3093 — INA/AIG/SNFA)

(2003/C 261/11)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 23 octobre 2003, la Commission a pris une décision d'engagement de procédure dans l'affaire mentionnée ci-dessus, après avoir constaté que la concentration notifiée soulevait des doutes sérieux quant à sa compatibilité avec le marché commun. L'engagement de procédure ouvre une seconde phase d'investigation concernant la concentration notifiée. La décision est prise en application de l'article 6, paragraphe 1, point c), du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil.

La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Afin d'être prises en considération d'une manière complète dans la procédure, ces observations devraient parvenir à la Commission au plus tard dans les quinze jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [(32-2) 296 43 01/296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.3093 — INA/AIG/SNFA, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Direction B — Task Force «Concentrations»
J-70
B-1049 Bruxelles

**Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive 94/25/CE du
Parlement européen et du Conseil du 16 juin 1994 relative aux bateaux de plaisance ⁽¹⁾**

(2003/C 261/12)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(Publication des titres et des références des normes harmonisées européennes au titre de la directive)

OEN ⁽¹⁾	Référence et titre de la norme	Document de référence	Référence de la norme remplacée	Date de cessation de la présomption de conformité de la norme remplacée Note 1
CEN	Petits navires — Réchauds de cuisine alimentés par combustible liquide (ISO 14895:2000)	EN ISO 14895:2003	Aucune	—
CEN	Petits navires — Systèmes de pompage de cale (ISO 15083:2003)	EN ISO 15083:2003	Aucune	—
CEN	Petits navires — Prévention de chutes d'homme à la mer et remontée à bord (ISO 15085:2003)	EN ISO 15085:2003	Aucune	—

⁽¹⁾ OEN: Organisme européen de normalisation

— CEN: rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles, téléphone (32-2) 550 08 11, télécopieur (32-2) 550 08 19 (<http://www.cenorm.be>).

— Cenelec: rue de Stassart 35, B-1050 Bruxelles, téléphone (32-2) 519 68 71, télécopieur (32-2) 519 69 19 (<http://www.cenelec.org>).

— ETSI: 650, route des Lucioles, F-06921 Sophia Antipolis Cedex, téléphone (33) 492 94 42 00, télécopieur (33) 493 65 47 16 (<http://www.etsi.org>).

Note 1: D'une façon générale, la date de la cessation de la présomption de conformité sera la date du retrait («dow») fixée par l'organisme européen de normalisation. L'attention des utilisateurs de ces normes est cependant attirée sur le fait qu'il peut en être autrement dans certains cas exceptionnels.

⁽¹⁾ JO L 164 du 30.6.1994, p. 15.